

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 11 octobre 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 05 octobre 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### **Présents :**

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Elisabeth CORDEIRO à Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Benjamin HUC à Monsieur Pierre ESTRYPEAU.

### **Absent excusé :**

Monsieur Jérôme BRIÈRE

### **Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric BONNAFOUS.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 24
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

## **2023-99 RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs permanents**

Rapporteur : Monsieur le Maire

<b>ADOPTE</b>				
Votants : 26	Abstentions : 0	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée des modifications qu'il y a lieu d'apporter au tableau des effectifs permanents par l'ouverture de postes nécessaires à de nouveaux besoins afférents à certains services. Ces ouvertures pourront également bénéficier à l'évolution de carrière des agents de la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filières	Cat.	Grades	Durées hebdo	Emplois actuels	Modifications	Emplois au 11/10/2023
ADMINISTRATIVE	A	Directeur Général des Services	35	1		1
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal	35	1		1
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial	35	3		3
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35	2		2
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial	35	3		3
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35	6		6
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35	7		7
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial	35	6		6
CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine	28	1		1
CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine	35	1		1
ANIMATION	B	Animateur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35	1		1
ANIMATION	B	Animateur territorial	35	4		4
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	30	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	30	6		6

TECHNIQUE	B	Technicien territorial	35	1		1
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial principal	35	2		2
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial	35	3		3
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35	4		4
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35	3		3
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial	35	24		24
<b>TOTAL</b>				<b>110</b>	<b>2</b>	<b>112</b>

À l'exception de la filière Police Municipale et de l'emploi de directeur général des services, et à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique), un contractuel peut être recruté sur ces postes si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que modifié ci-dessus à compter du 11 octobre 2023 ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentants pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées  
le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture  
le :

Cédric MAUREL



Filières	Cat.	Grades	Durées hebdo	Emplois actuels	Modifications	au 11/10/2023
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	25	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	32	3		3
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	35	10		10
POLICE MUNICIPALE	B	Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35	1		1
POLICE MUNICIPALE	B	Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35	1		1
POLICE MUNICIPALE	B	Chef de service de police municipale	35	1		1
POLICE MUNICIPALE	C	Brigadier-Chef Principal de police municipale	35	2	1	3
POLICE MUNICIPALE	C	Gardien-Brigadier de police municipale	35	1		1
POLICE MUNICIPALE	C	Garde Champêtre Chef principal	35	1		1
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	35	1		1
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	35	2		2
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	30	1		1
SPORTIVE	B	Éducateur territorial des activités physiques et sportives	35	1		1
SPORTIVE	B	Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35	1		1
SPORTIVE	C	Opérateur territorial des activités physiques et sportives principal	35	1		1
TECHNIQUE	B	Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35	0	1	1
TECHNIQUE	B	Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35	1		1
Filières	Cat.	Grades	Durées hebdo	Emplois actuels	Modifications	Emplois au 11/10/2023